

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le jeudi 23 avril 2020 à 8 h 30 Salle Peter-McGill, Hôtel de ville et par téléconférence

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, Mairesse

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif

Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif

M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif

M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif

M. François William Croteau, Membre du comité exécutif

Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif

Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif

Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES:

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

M. Serge Lamontagne, Directeur général

Mme Caroline Bourgeois, Conseillère associée

Mme Marianne Giguère, Conseillère associée

Mme Sophie Mauzerolle, Conseillère associée

Mme Suzie Miron, Conseillère associée

M. Alex Norris, Conseiller associé

Mme Marie-Josée Parent, Conseillère associée

M. Hadrien Parizeau, Conseiller associé

M. Craig Sauvé, Conseiller associé

M. François Limoges, Leader de la majorité
Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.
CE20 0569
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
Il est
RÉSOLU:
d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 23 avril 2020.
Adopté à l'unanimité.
10.001

CE20 0570

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

II est

RÉSOLU:

1 - D'adopter le plan financier général de 123,4 M\$ visant à atténuer, pour 2020, les effets de la COVID-19, notamment les mesures suivantes :

Arrondissements

■ Diminution de 28,7 M\$ du budget de fonctionnement (soit 3,1 % du budget 2020 des arrondissements).

Services municipaux

- Diminution de 85,7 M\$ du budget des services (soit 3,1 % du budget 2020 des services municipaux)
 - Réduction de la rémunération globale de 2 %, soit 15,6 M\$;
 - Réduction du solde des honoraires professionnels de 50 %, soit 15,8 M\$;
 - Réduction du solde des autres familles de dépenses de 15 %, soit 54,3 M\$.

Chapitres corporatifs

- Gel d'un montant de 9 M\$ dans le budget des dépenses contingentes.
- 2 D'adopter les 13 mesures de contrôle visant à assurer la réalisation du plan financier général proposé en ce qui a trait à la contingence, la rémunération et les autres familles de dépenses pour un montant de 123,4 M\$ à l'exception de la Sécurité civile pour laquelle ces mesures ne s'appliquent pas.

Les mesures de contrôle

- Mesure 1. Décréter l'application des paramètres du plan financier général au budget des unités d'affaires et mandater le DG pour encadrer l'ensemble du processus;
- Mesure 2. Décréter jusqu'à nouvel ordre un gel général de l'embauche et de tout mouvement de personnel;
- Mesure 3. Décréter jusqu'à nouvel ordre un gel général des honoraires professionnels (excluant les services techniques);
- Mesure 4. Décréter jusqu'à nouvel ordre un gel général des achats et accessoires de bureau;
- Mesure 5. Décréter jusqu'à nouvel ordre le gel d'un montant de 9 M\$ dans le budget des dépenses contingentes;
- Mesure 6. Retirer le pouvoir délégué aux services municipaux relativement à toutes les catégories de dépenses précédentes et l'attribuer au directeur général jusqu'à la date de rétablissement de la délégation retirée;
- Mesure 7. Mandater le Service des finances pour ajuster sans délai les budgets des services municipaux;
- Mesure 8. Mandater le DG afin qu'il obtienne auprès des instances décisionnelles les pouvoirs nécessaires à l'application du plan financier général dans les arrondissements;
- Mesure 9. Décréter le gel de tous les nouveaux dossiers engageant des crédits additionnels non financés par des revenus équivalents en 2020 et/ou 2021;
- Mesure 10. Exiger de chacune des unités (services municipaux et arrondissements) qu'elle dépose au DG, dans les deux semaines suivant la date de la présente décision, un plan d'action indiquant comment elle entend réaliser l'objectif financier qui lui est assigné;
- Mesure 11. Mandater le DG pour présenter aux instances décisionnelles une synthèse des plans d'action déposés par les unités d'affaires;
- Mesure 12. Après approbation du plan d'action, exiger des unités d'affaires la réalisation du plan dans les systèmes financiers dans un délai d'une semaine;
- Mesure 13. Exiger des unités d'affaires le gel général de toutes dépenses additionnelles suite à la réalisation du plan d'action et ce jusqu'à nouvel ordre.
- 3 De mandater le DG de négocier avec tous les groupes d'employés de la Ville une participation des employés à l'effort de réduction de dépenses.

- 4 De mandater le comité du budget pour identifier des mesures additionnelles pour atteindre à court terme l'objectif d'équilibre budgétaire.
- 5 De mandater le DG afin d'élaborer les approches systémiques qui pourraient contribuer à alléger à terme le cadre financier de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.
30.001 1203843004
CE20 0571
L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.
II est
RÉSOLU:
de recommander au conseil municipal :
1 - d'adopter la proposition de plan de redressement de 28,7 M\$ dans les arrondissements;
2 - d'autoriser le Service des finances à procéder aux virements de crédits nécessaires.
Adopté à l'unanimité.
30.002 1203843005
Levée de la séance à 9 h 23
70.001
Les résolutions CE20 0569 à CE20 0571 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.
Benoit Dorais Président du comité exécutif Yves Saindon Greffier de la Ville